

N° 002 du Vendredi 10/12/2004

## LA SEMAINE DE L'ARBRE, EDITION 2004

Il y a un quart de siècle qu'il est organisé une journée nationale de l'arbre dans notre pays. Nous en arrivons, depuis quelques années, à dédier à l'arbre toute une semaine entière.

Cette semaine est célébrée pendant la première quinzaine du mois de décembre. C'est une occasion offerte au Gouvernement, à l'Administration, pour sensibiliser le public de l'importance socio-économique et écologique de l'arbre.

Pour cette année, la semaine de l'arbre a été ouverte le 6 décembre 2004 et se clôture le 11 décembre 2004 : Journée Nationale de l'arbre. Le thème centrale de cette journée est « Protégeons notre terre par le reboisement, meilleure façon d'éradiquer la pauvreté et la faim » Dukingire isi yacu mu gutera ibiti nibwo buryo bwo kurwanya ubukene n'inzara

Pendant la semaine de l'arbre édition 2004, quatre grandes activités ont été organisées : les deux premières journées de la semaine ont été consacrées à la communication à la presse. La journée de mercredi 8 décembre a été réservée aux travaux de plantation des plants forestiers autour des rivières Muha et Mpimba dans la mairie de Bujumbura, par le personnel du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme, en présence des hommes et des femmes des médias.

La journée de vendredi le 10/12/2004 est réservée à l'analyse du projet de rapport annuel sur l'état de l'environnement au Burundi par des cadres du Ministère, elle sera clôturée par la remise des prix aux meilleurs journalistes en matière de l'environnement.

La Journée Nationale de l'arbre va boucler la semaine de l'arbre. Deux provinces ont été choisies pour accueillir les plus hautes autorités de l'état. Il s'agit des provinces de Cibitoke ( Commune Bukinanyana ) et de Bujumbura( Commune Mutimbuzi).

Au niveau des autres provinces du pays, les Gouverneurs proposeront à leur choix la commune qui accueille les activités de cette journée. Comme le thème de cette journée l'indique, la plantation de l'arbre est la principale activité, mais d'autres travaux de lutte anti-érosive peuvent également être programmés.

Dans l'ensemble les préparatifs vont bon train à Cibitoke et à Bujumbura : les sites sont en préparation, les administratifs et les populations sont suffisamment mobilisés, à travers les messages radiodiffusés et les descentes sur terrain organisées par le ministère.

S'agissant de la disponibilité des plants à planter, une quantité assez importante de plants forestiers et agroforestiers ont été produits à travers tout le pays. Pour la plupart des sites les prévisions ont été respectées et les chiffres qui suivent sont assez parlants :

| Province     | Nbre Plants       |
|--------------|-------------------|
| 1. BUBANZA   | 250.000           |
| 2. BUJUMBURA | 1.640.000         |
| 3. CIBITOKÉ  | 1.160.000         |
| 4. KAYANZA   | 4.407.000         |
| 5. KARUSI    | 3.767.000         |
| 6. MURAMVYA  | 2.150.000         |
| 7. MWARO     | 1.850.000         |
| 8. NGOZI     | 975.000           |
| 9. KIRUNDO   | 2.000.000         |
| 10. MUYINGA  | 1.201.500         |
| 11. BURURI   | 250.000           |
| 12. RUTANA   | 260.000           |
| 13. RUYIGI   | 250.000           |
| 14. MAKAMBA  | 257.000           |
| 15. GITEGA   | 1.167.000         |
| 16. CANKUZO  | 1.350.000         |
| <b>TOTAL</b> | <b>21.872.000</b> |

Par Astère BARARWANDIKA  
Directeur du Département des Forêts

## **LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION FORESTIERE AU BURUNDI**

Dans notre pays la problématique de la gestion forestière se pose en terme de déséquilibre entre la ressource bois et les besoins des populations.

Un tel déséquilibre entraîne naturellement des changements écosystémiques sous forme de dégradation.

Tout le monde peut s'en rendre compte : la population burundaise atteint actuellement 7 000 000 d'habitants. En tenant compte des quantités de bois qui est consommé chaque année (en terme de m<sup>3</sup> par habitant et par année), le pays doit avoir plus de 11 millions de m<sup>3</sup> de bois toutes catégories confondues.

Or, même si la pays se mettait à exploiter tout le volume de bois sur pied en 2004, celui-ci ne peut mobiliser que 10millions de m<sup>3</sup> de bois.

Aucun pays ne peut courir ce risque.

**Que fait le pays ?** Pour essayer de gérer durablement le peu de ressources forestières, notre pays a favorisé trois axes stratégiques à savoir le développement et l'extension de la couverture boisée, l'amélioration de la base génétique forestière et la mise en place des outils de gestion durable des ressources forestières.

Il a fallu d'abord reconstituer le couvert végétal détruit pendant la crise, plus de 40 000 ha de boisements et forêts naturelles.

Le deuxième axe stratégique pour la gestion durable des boisements au Burundi est relative à la l'amélioration de la base génétique forestière, un processus certes long et coûteux tant sur le plan économique que scientifique mais qui garantit les arbres de qualité et partant les semences de qualité.

Depuis la création du service forestier national, la recherche forestière a été assurée par l'ISABU qui aujourd'hui souffre d'un manque de financements. La collecte, le conditionnement et la diffusion des semences forestières se passent au Département des forêts qui bénéficie d'une centrale des graines et d'un matériel approprié.

Toutefois cette infrastructure reste moins performante et la qualité et les quantités des semences collectées et diffusées restent inférieures aux besoins des demandeurs.

Le troisième axe stratégique concerne la mise en place et l'utilisation des outils de gestion durable des boisements et des forêts. Ces outils sont principalement d'ordre technique, réglementaire et économique.

Les outils techniques (plans d'aménagement et de gestion) sont des aides mémoires au gestionnaires des écosystèmes forestiers. Le forestier burundais devrait en principe avoir ces outils. Ce qui n'est pas le cas. Ces notions de gestion des boisements et des forêts sur base des plans de gestion et d'aménagement sont des notions encore récentes chez nous. A titre d'exemple sur 14 aires protégées que compte le pays 5 d'entre elles sont dotées de plans de gestion.

Les outils réglementaires et économiques concernent les normes , les autorisations et/ou les restrictions d'accès à la ressource, les redevances et les taxes.

**Par Astère BARARWANDIKA  
Directeur du Département des Forêts**